

TVA à taux réduit 5,5% - travaux de rénovation énergétique

Crédit d'impôt Transition énergétique (CITE)

Attestation de conformité technique des fenêtres-coupoles VELUX

1) Exigences de performances pour la TVA à taux réduit 5,5% et le crédit d'impôt (CITE) :

Fenêtres en toiture :

$U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $S_w \leq 0,36$

2) Produits VELUX éligibles*

Fenêtres-coupoles (modèles CVP et CFP) :

$U_w \leq 1,5 \text{ W/ m}^2.\text{K}$ selon marquage CE (norme européenne
EN 1873)

et

$S_w \leq 0,36$ selon la norme XP P 50-777

** Eligibilité également liée aux conditions d'application de ces deux dispositifs. Pour en savoir plus sur leurs modalités exactes d'application, se référer aux textes officiels sur les dispositions 2015 en vigueur.*